



Survol

Le fongicide CIVITAS constitue une percée révolutionnaire en matière de technique de lutte contre les champignons; il ne ressemble à aucun autre fongicide chimique que vous pourriez avoir utilisé. Son mode d'action unique – la résistance systémique induite (RSI) – active les gènes du gazon, stimulant ses défenses naturelles pour combattre les maladies fongiques.

Définitions

L'étiquette canadienne de CIVITAS indique que CIVITAS contient une huile minérale, et selon les instructions pour le mélange, « il est recommandé d'ajouter un indicateur de pulvérisation compatible tel qu'un colorant. »

Ce bulletin a pour but de préciser l'utilisation des mots « huile minérale » et « colorant » étant donné que certaines questions ont été soulevées au sujet de cette désignation.

CIVITAS – Isoparaffine synthétique ou huile minérale?

Selon l'étiquette de CIVITAS, l'ingrédient actif est une « huile minérale ». En fait la formulation de CIVITAS a comme principal ingrédient une « isoparaffine synthétique ». L'expression huile minérale est utilisée par les organismes de réglementation pour indiquer une classe de produits dont les isoparaffines synthétiques font partie.

Il existe des différences importantes entre une isoparaffine synthétique et une huile minérale classique. Le procédé utilisé pour la fabrication des isoparaffines synthétiques fait appel à des éléments qui modifient la structure normale du fluide. Ces modifications produisent des molécules qui simulent les paraffines naturelles d'une plante et préviennent la phytotoxicité.

Par contre, les huiles minérales classiques n'ont pas la même structure moléculaire. On utilise davantage ces types d'huiles pour les mélanger à d'autres produits comme les huiles moteurs et les fluides industriels. Par le passé, on a remarqué que l'application d'huiles minérales classiques sur le gazon causait des brûlures.

L'important est de se rappeler que l'ingrédient principal de CIVITAS est de l'isoparaffine synthétique qui n'endommagera pas le gazon. Il est considéré comme une huile minérale en vertu de la réglementation, mais la ressemblance s'arrête là.

« Colorant » – À quoi l'étiquette se réfère-t-elle?

Sur l'étiquette de CIVITAS, la référence à l'utilisation d'un « colorant » est aussi le résultat d'exigences réglementaires. La technologie en instance de brevet de CIVITAS fait appel à un système à deux composantes qui comprennent l'isoparaffine synthétique et CIVITAS Harmonizer. Bien que l'étiquette laisse sous-entendre que tout « colorant » peut être utilisé, dans les faits seule la combinaison d'isoparaffine synthétique et de CIVITAS Harmonizer permettra de combattre les champignons et d'obtenir un gazon sain.

CIVITAS Harmonizer est beaucoup plus qu'un simple colorant. C'est un agent de dispersion de pigments exclusif et inégalé qui fait partie intégrante de la formulation. Les effets de résistance systémique induite de CIVITAS ne peuvent pas être reproduits sans l'utilisation combinée de l'isoparaffine synthétique et de Harmonizer dans les proportions appropriées.

CIVITAS marque un nouveau départ dans le traitement du gazon et doit être utilisé selon le mode d'emploi pour être efficace.

En résumé :

- CIVITAS est une isoparaffine synthétique et non une huile minérale classique.
- CIVITAS Harmonizer est un dispersant de pigments unique et non simplement un colorant.
- CIVITAS est une combinaison d'isoparaffine synthétique et de CIVITAS Harmonizer.
- CIVITAS, qui fait appel à une technologie en instance de brevet, doit être utilisé conformément au mode d'emploi.

Pour plus d'information, aller à <http://www.civitasturf.com/cf/>